

MON PAPA A DES PROBLÈMES.

Par Profil supprimé Postée le 05/01/2018 23:32

Bonjour,
je me permet de vous contacter car je me trouve dans une situation a laquelle je ne peux pas faire face seul.
Depuis que je suis jeune mon papa a des problèmes avec l'alcool.
Ma mère subit l'état d'ébriété de mon père depuis trop longtemps maintenant.
Ce soir c'était la fois de trop pour moi, et j'ai enfin osé lui dire tout ce que j'avais sur le coeur, on en a beaucoup parlé et il a reconnu son addiction a l'alcool.
J'ai réussi a le convaincre d'arrêter et surtout de se faire aider.
Je ne veux pas voir ma famille éclater et je n'arrive plus a gérer seule.
Ainsi je vous lance un appel a l'aide. Que dois-je faire pour qu'il se fasse aider? Qui contacter? Je suis perdu face a tout ceci.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez a mon message.
Cordialement.

Mise en ligne le 09/01/2018

Bonjour,
Il semble que la discussion que vous avez pu avoir avec votre père ait eu une portée puisque vous nous dites qu'il a à la fois reconnu ses difficultés avec l'alcool et accepté l'idée de se faire aider. Ce n'est vraiment pas rien et vous avez vraisemblablement su trouver les mots auxquels il a été sensible dans le contexte de cet échange. Cette "étape" franchie, il est néanmoins tout à fait logique que, de votre côté, vous vous sentiez toujours démunie devant cette problématique et que vous éprouviez le besoin d'être épaulée pour continuer à faire face à la situation. Peut-être est-ce le cas de votre mère également.

Sachez que la plupart des consultations d'addictologie, au-delà de la prise en charge des usagers d'alcool, propose en parallèle d'accompagner les personnes de l'entourage qui le demandent via des entretiens individuels et/ou familiaux et/ou conjugaux. Ce soutien offert aux proches permet d'être aidé à aider, il est aussi l'occasion de ne plus rester seul face au problème et d'exprimer ses questionnements, doutes, inquiétudes...

On appelle ces centres spécialisés des CSAPA (Centres de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie). Les consultations y sont confidentielles et non payantes, assurées par des équipes pluridisciplinaires (médecins, psychologues, travailleurs sociaux) ce qui permet une prise en charge globale de la problématique addictive. Les suivis en CSAPA se font en ambulatoire, c'est-à-dire via des rendez-vous réguliers auprès des différents intervenants.

Nous ne savons pas si tel serait le cas pour votre père mais il est parfois nécessaire d'hospitaliser les usagers d'alcool le temps du sevrage. Ces temps d'hospitalisation sont variables selon les personnes et selon les établissements, ils ont lieu dans des unités hospitalières d'addictologie.

L'ensemble de ces structures de soins existe dans votre ville et vous trouverez ci-dessous toutes leurs coordonnées. Il est possible de les contacter directement, sans besoin de passer par le médecin traitant. Si votre père préfère s'adresser en premier lieu à son médecin cela reste bien évidemment une possibilité. Les CSAPA et les unités hospitalières travaillent le plus souvent en partenariat, ce qui veut dire qu'une prise en charge peut débuter en CSAPA afin de définir un projet de soin et basculer vers l'unité hospitalière si cela s'avère pertinent.

Le premier acteur du soin reste l'utilisateur lui-même, vous pouvez donc rassurer votre père, si nécessaire, sur le fait qu'il restera libre d'accepter ou non les propositions qui lui seront faites. Il est évidemment important qu'il adhère au projet de soins ce qui implique d'être à l'écoute de son propre rythme.

Si vous avez besoin de renseignements complémentaires sur les prises en charge, ou simplement envie d'échanger plus directement sur les difficultés de votre père et les questions que cela vous pose, nous restons bien sûr disponibles. Nous sommes joignables tous les jours de 8h à 2h au 0 980 980 930 (appel anonyme et non surtaxé) ainsi que par Chat de 14h à minuit.

Avec tous nos encouragements.

Cordialement.

POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC LES STRUCTURES SUIVANTES :

CSAPA NAUTILIA

**6 place Jules Ferry
76600 LE HAVRE**

Tél : 02 35 19 32 43

Site web : www.oppelia.fr

Accueil du public : Du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 13h30 à 18h. Jeudi 9h-13h et 16h-19h. Permanences éducatives sans rendez-vous (pour des urgences par exemple) tous les jours : 11h à 12h30

Consultat° jeunes consommateurs : Consultations jeunes consommateurs pour les 13-25 ans (chaque professionnel a des plages horaires dédié à la CJC)

Substitution : Délivrance de traitement de substitution

COVID -19 : JUIN 2021 : Accueil en présentiel avec respect des gestes barrières. Il va y avoir peu de médecin prochainement, pour la mise en place méthadone, il faudra attendre 1 mois en moyenne.

Voir la fiche détaillée

CSAPA LAMARTINE

**22 rue Lamartine
76600 LE HAVRE**

Tél : 02 35 43 04 57

Secrétariat : Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 18h, le mercredi de 10h à 18h

Accueil du public : Consultations sur rendez-vous

Voir la fiche détaillée

SERVICE D'ADDICTOLOGIE LEFÉBURE

**55 bis, rue Gustave Flaubert
Service Lefébure
76600 LE HAVRE**

Tél : 02 32 73 35 40

Site web : www.ch-havre.fr/nos-offres-de-soins/

Secrétariat : Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30, le mercredi de 8h à 13h

COVID -19 : accueil avec respect des gestes barrière

Voir la fiche détaillée